



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : ENVIRONNEMENT**

50) Association Energy Cities

Adhésion - Convention - Désignation d'un représentant

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEC20221020-50-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 50**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>33</b>
Absents représentés.....	<b>13</b>
Absents excusés.....	<b>2</b>
Absents non excusés.....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 50**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## ENVIRONNEMENT

50) Association Energy Cities

Adhésion - Convention - Désignation d'un représentant

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la Ville a engagé un travail de structuration de ses politiques climatiques en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone et stratégie de réduction menée en appui sur l'étude d'Objectif Carbone), d'adaptation de la ville aux dérèglements climatiques et de changement des modes de vie collectifs et individuels, notamment au travers de la dynamique « Pour le climat, à Ivry, on agit »,

considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier des retours d'expérience d'autres collectivités ayant s'étant elles aussi résolument engagées dans une transition climatique,

considérant que l'association européenne Energy Cities regroupe des milliers de dirigeants locaux engagés dans la transition énergétique, situés dans 30 pays différents, et qu'il convient donc d'y adhérer,

considérant que l'association co-dirige également la Convention des Maires, lancée en 2009 et signée par plus de 10 000 maires s'engageant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et à adopter une approche intégrée pour atténuer et s'adapter au changement climatique,

vu les statuts de l'association, ci-annexés,

vu la Convention des Maires, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 41 voix pour, 5 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association Energy Cities, ayant pour objectif de partager des alternatives concrètes déployées par les villes européennes et de plaider pour un changement de la gouvernance politique et économique afin de mener à une société durable, et AUTORISE le maire à signer les actes y afférents, notamment l'acte d'adhésion.

**ARTICLE 2** : DECIDE le versement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale de l'association à 1 250 € pour l'année 2022.

**ARTICLE 3** : DESIGNNE comme suit le représentant de la commune d'Ivry-sur-Seine au sein de l'Assemblée générale de l'association Energy Cities :

- Clément PECQUEUX.

**ARTICLE 4** : APPROUVE la convention des Maires, signée par plus de 10 000 maires dans toute l'Europe s'engageant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et à adopter une approche intégrée dans le cadre de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 5** : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE 28/10/2022  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 28/10/2022